REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de Septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal, convoqués le 24 Septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Sandrine Masin, la Maire.

Sont présents :

- Nathalie Cochon,
- Marion Gaye,
- Hervé Hardy,
- Sandrine Masin,
- Flavien Pelletier,
- Stéphane Rivière,
- Jan VAN DEN BROECKE,

Procuration:

Mme MARTIN Claire ayant donné pouvoir à Mme Sandrine MASIN
Mr GERVIN Ludovic ayant donné pouvoir à Mr Jan VAN DEN BROECKE

Désignation du secrétaire de séance :
Le Conseil Municipal désigne Marion GAYE en qualité de secrétaire de séance.

1. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY – CONTENTIEUX SPL SIGAL

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de faire représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux opposant la commune à la SPL SIGAL devant le Tribunal de Commerce d'Evry.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame la Maire à ester en justice au nom de la commune ;
- DÉSIGNE le Cabinet SELAS SEBAN & ASSOCIÉS, représenté par Maître Eglantine ENJALBERT, Avocate au Barreau de Paris, dont le siège social est situé 282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal de Commerce d'Evry ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'honoraires afférente à ce dossier ;
- AUTORISE Madame la Maire à engager la dépense correspondante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 87

2. CANDIDATURE AU PNRGF POUR LA RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE BÂTI

Madame la Maire présente au Conseil municipal la possibilité pour la commune de candidater auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) afin de bénéficier de la réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame la Maire à présenter la candidature de la commune de Prunay-sur-Essonne auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français pour la réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. MISE À JOUR DU RIFSEEP – RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Madame la Maire présente au Conseil municipal la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois concernés, pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels, selon les modalités définies dans la délibération ;
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, les montants individuels attribués aux agents ;
- DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. RÉGULARISATION DES PRIMES IFSE DES AGENTS

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la situation relative à la régularisation des primes IFSE versées aux agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCORDE une remise gracieuse au titre d'un indu de salaire d'un montant de 384,00 € nets à Mme Berthelot Isabelle ;

AG 87

- ACCORDE une remise gracieuse au titre d'un indu de salaire d'un montant de 925,08 € nets à Mme Viger Stella ;
- DÉCIDE de prendre en charge les montants concernés et de notifier la présente décision aux agents concernés ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité ;
- DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLU - I

Madame la Maire expose au Conseil municipal les dispositions relatives au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU - I) à la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) ;
- DÉCIDE DE CONSERVER la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. DEPART DE MADAME BERTHELOT ET AVENANT 35 HEURES AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME GOYARD.

Madame la Maire expose au Conseil municipal les dispositions relatives au départ de Madame Berthelot et à la volonté répétée du Conseil Municipal de laisser une amplitude horaire d'ouverture de la Mairie sur la base de 35 heures. Son emploi du temps tiendra compte d'un vendredi travaillé en Télétravail pour lui permettre de suivre en visio les formations nécessaires aux acquisitions des différents logiciels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Décide de valider l'avenant au contrat de travail de Mme Goyard avec un passage effectif à 35 heures à compter du 01-10-2026.

AG 57

7. RADIATION DES EFFECTIFS CONCERNANT Me BERTHELOT EN RAISON D'UNE MUTATION

Madame Isabelle BERTHELOT, rédactrice territoriale, est radiée des effectifs de la commune de Prunay-sur-Essonne à compter du 1er octobre 2026, en raison de sa mutation auprès d'une autre collectivité. Son dernier jour de fonctions au sein de la commune est fixé au 30 septembre 2026.

8. FLUIDES DES LOGEMENTS SOCIAUX, REGULARISATION DES FRAIS

Logement Sociaux : Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de trouver des solutions viables en matière de chauffage pour réduire les coûts dû à l'utilisation du gaz. La chaudière est régulièrement en panne en fin d'année et ne permet pas un usage normal du chauffage, elle est vieillissante et nécessite une étude globale chauffage, eau chaude. Des devis vont être réalisés pour permettre d'étudier le coût financier. Prix des loyers, il existe une grande disparité du prix au m2, il est nécessaire de remettre à niveau les loyers des logements, le travail devra se faire sur plusieurs années, mise en place à compter du 01-01-2027

9. MODALITES DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de revoir les contrats de locations de la salle polyvalente. La Trésorerie nous a informé qu'il ne serait plus possible à compter du 01-09-2026 de prendre des chèques de cautions pour garantir de l'utilisation de cette dernière. Aussi un travail est engagé pour la refonte du contrat de location et de ses modalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Marion Gaye

Secrétaire de séance

Sandrine Masin

Maire de Prunay-sur-Essonne

MAIRIE DE PRUNAY S/ESSONNE (91)

Marion Gaye 2ème adjoint Secrétaire de séance	**Sandrine Masin** Maire de Prunay-sur-Essonne
Ludovic Gervin 1er adjoint	**Hervé Hardy** 3ème adjoint
Nathalie COCHON Conseiller Municipal	**Jan VAN DEN BROECKE** Conseiller municipal
Gregory Vankerckvoorde Conseiller municipal	**Claire Martin** Conseiller municipal
Flavien Pelletier Conseiller municipal	**Stéphane Rivière** Conseiller municipal